Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260206-DELIB2026023-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/023 **Séance du 06 février 2026** Feuillet *n°36*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le six février, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, M. COADIC, Mme SECHE, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme ROUYEZ, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD.

Représentés : Mme DE BEAUCORPS (représentée par Mme SECHE), M. HERTEL (représenté par M. GAZENGEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE).

Absents : M. LEVERGNEUX, M. DA SILVA, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. COADIC

Objet : 1.1 Commande publique – Marchés publics Informations – MAPA

M. le Maire informe l'assemblée de la passation de marchés et/ou de modification de marchés à procédure adaptée (MAPA)au titre des délégations du Conseil municipal au Maire :

		Entreprise			montant contrat	
					HT	TTC
Accord cadre à bons de commande : Maintenance préventive et curative des moyens de secours contre l'incendie						
accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire conclu pour 1 an renouvelable 3 fois avec le groupement SIMIE / R2S SSI : - SIMIE - 35400 Saint-Malo - R2S SSI - 35740 Pacé pour un montant maximum de 100 000 eur HT sur la durée du marché (soit 4 ans)						
A compter du 13/01/2026 conclu pour 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction soit max 4 ans						

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** à l'unanimité, de ces informations.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 06 février 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL

Le secrétaire de séance,
Xavier COADIC